

HOUSE OF COMMONS

Tuesday, April 27, 1869

The Speaker took the chair at three p.m.

JOLIETTE ELECTION

Mr. Scatcherd presented the final report of the Joliette Election Committee. They stated that the petitioner, with the consent of the sitting member, had withdrawn his contestation, and accordingly reported that the sitting member, Godin, had been duly elected, and that neither the petition nor defence was frivolous and vexatious.

INDIAN AFFAIRS

Hon. Mr. Langevin moved for leave to introduce a Bill to provide for the better management of Indian Affairs, and explained its leading features. He said experience had shown that a number of Indians, by their education, good conduct, and intelligence, could be entrusted with the same privileges as white men, but as the law stood—at least in Quebec and Ontario—for Indians to obtain the Franchise was so difficult that not one of them had ever been able to obtain it. The Government had thought, therefore that they should provide for the gradual enfranchisement of the Indians by a mode that would be less difficult. Whenever the Governor in Council, on the report of the Superintendent of Indian Affairs found that an Indian by his education, good conduct, and intelligence was qualified to be the proprietor of land, that Indian would receive letters patent for a lot of land in the Indian reserve. He would only have a life estate in it, but it would go down to his children, to be held by them in fee simple. It was also provided that the Indian, who received this land, should not be dispossessed of it, and that the land should not be affected by mortgages or other incumbrances. This was another attempt in the direction of civilizing the Indians, and the Government should try, as much as possible, to protect them in the first instance. An attempt was also made in the direction of giving them the benefits of a municipal government. It was proposed to give them certain powers to pass by-laws, subject to confirmation by the Governor in

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 27 avril 1869

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures de l'après-midi.

ÉLECTIONS DE JOLIETTE

M. Scatcherd présente le rapport définitif du comité électoral de Joliette. Celui-ci précise que le pétitionnaire a retiré son avis de contestation, avec le consentement du député actuel, en déclarant donc que ce dernier, M. Godin, a bien été élu selon les règles et que ni la pétition, ni la défense, ne sont futiles ou vexatoires.

AFFAIRES INDIENNES

L'hon. M. Langevin propose la présentation d'un bill prévoyant une meilleure gestion des affaires indiennes et en explique les traits dominants. L'expérience montre, dit-il, qu'un certain nombre d'Indiens pourraient, de par leur éducation, leur bonne conduite et leur intelligence, se voir accorder les mêmes privilèges que ceux dont jouissent les Blancs, mais que d'après la loi actuelle, du moins au Québec et en Ontario, il est à ce point difficile pour un Indien d'être affranchi qu'aucun d'entre eux n'a encore été en mesure de le devenir. Le Gouvernement a donc pensé qu'il fallait prévoir l'affranchissement progressif des Indiens par une méthode plus aisée. Si le Gouverneur-en-Conseil, sur l'avis du surintendant des Affaires indiennes, estime qu'un Indien est habilité, de par son éducation, sa bonne conduite et son intelligence, à devenir propriétaire d'une terre, cet Indien devra recevoir des lettres patentes pour un lot de terre situé dans la réserve indienne. Il en jouirait en viager, mais la terre pourrait revenir à ses enfants avec tous les droits de jouissance et de possession y afférent. Le Bill prévoit également que l'Indien qui recevra ce terrain ne pourra pas en être privé et que celui-ci ne pourra être grevé d'aucune hypothèque ou autre charge. Il s'agit d'une nouvelle tentative visant à civiliser les Indiens et le Gouvernement doit essayer avant tout, dans la mesure du possible, de protéger ces derniers. Le Bill tente également de les faire profiter d'un gouvernement municipal. On se propose de leur accorder certains pouvoirs de réglementation en matière municipale, sous